



Présentation de la nouvelle équipe de l'administration régionale de l'État

Mardi 5 janvier 2016

Sommaire

- 1. Présentation de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées*
- 2. Présentation des services de l'État en région*
- 3. Contacts*
- 4. Annexe*

Présentation de la région
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



La région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées en bref

La nouvelle région rassemble deux territoires unis de longue date par l'histoire – les plus anciennes universités de France y ont été fondées et les Etats du Languedoc ont longtemps constitué une référence en France –, par la géographie – ils sont reliés, au nord, par les contreforts du massif central ; au sud, par les Pyrénées ; au centre, par le canal du Midi – et la culture occitane.

Cette vaste région constituée de 13 départements regroupe 5,6 millions d'habitants. D'une superficie de 72 724 km², elle est la deuxième région de France, plus grande que la Belgique et les Pays-Bas réunis. C'est la 10^{ème} région la plus peuplée de l'union européenne (sur 274) et la 19^e région européenne en termes de PIB (152 109 M€ - 7,3% de la richesse nationale). Elle est aussi la troisième région française en nombre de monuments historiques.

Avec 51 000 habitants supplémentaires par an, elle se classe au 2^{ème} rang des régions les plus dynamiques de métropole, derrière la Corse. Cette croissance est d'abord liée à son attractivité ; chaque année entre 2007 et 2012, les arrivées sont supérieures aux départs de plus de 40 000 personnes.

La région attire de nombreux étudiants puisque près de 58% d'entre eux résident dans la région sans y être nés (au lieu de 48 % en moyenne nationale).

Cette nouvelle région dispose d'un potentiel économique considérable, fondé sur l'innovation, en étant notamment la première région française pour l'investissement dans la recherche et le développement (3,8 % de son PIB). Elle est forte de leader mondiaux, dans l'aéronautique, l'espace, les systèmes embarqués, et elle possède aussi des pôles d'excellence dans l'agroalimentaire, la santé et le numérique.

La nouvelle région bénéficie d'un patrimoine exceptionnel, tant naturel que culturel. Il conjugue la richesse des terroirs (1^{ère} région viticole de France, 1^{ère} région pour le bio et les labels), ceux-ci participant au dynamisme des secteurs agricole (2^e région de France pour l'emploi agricole) et agroalimentaire (1^{er} employeur de la région), avec la diversité des paysages, la beauté des sites naturels et architecturaux (1 parc naturel marin, 2 parcs naturels nationaux et 6 parcs naturels régionaux, 4 500 monuments historiques, 17 % des biens français inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO) qui en font une grande région de tourisme, accueillant chaque année 30 millions de touristes.

Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Repères





Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Aperçus historiques et géographiques

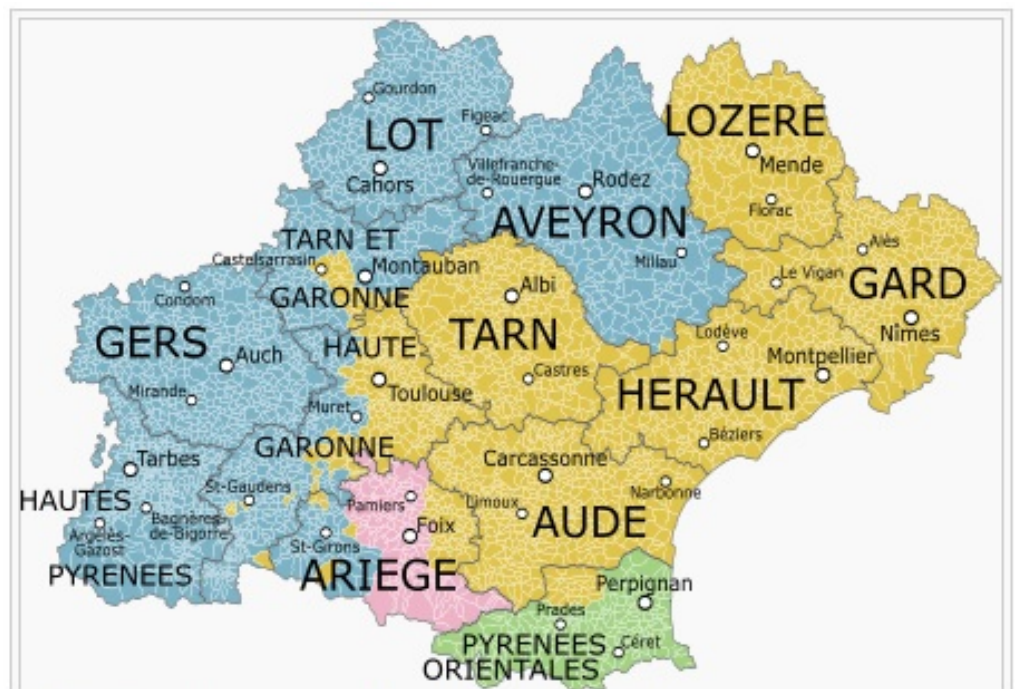
Un lien historique fort

Placé sur la route de l'étain à l'âge du Bronze Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont longtemps partagé un destin commun et leur réunion ressuscite approximativement l'ancienne province du Languedoc (elle même lointaine héritière de la Narbonnaise romaine) constituée du Haut-Languedoc autour de Toulouse et du Bas-Languedoc centré sur Montpellier, auquel s'adjoint la Gascogne, le Quercy et le Rouergue.

Avec le parlement à Toulouse, l'intendance à Montpellier, des états généraux itinérants de Beaucaire à Albi, la fondation des plus anciennes universités de France (Toulouse et Montpellier au XIII^e siècle), cet espace a

montré au cours de l'histoire sa capacité à s'administrer de manière décentralisée.

Si la Révolution marque la fin du Languedoc comme entité administrative, la cohésion de ce nouvel espace est renforcée par une langue commune l'occitan (plus le catalan dans les Pyrénées-Orientales) et la présence du canal du Midi reliant la Garonne à la Méditerranée.



Carte de la région avec ses départements, montrant les provinces qui existaient sur son territoire au XVIII^e siècle.

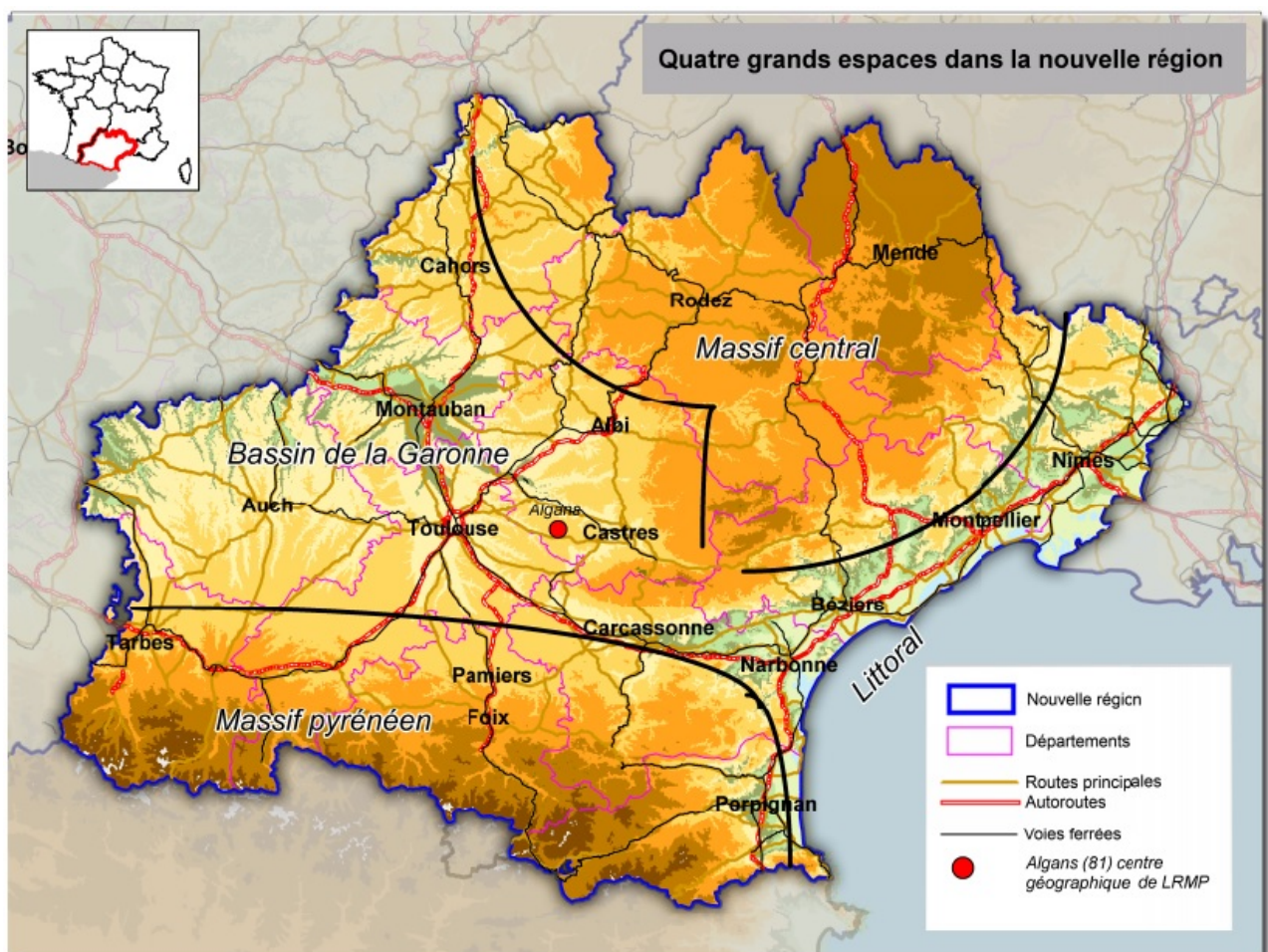
- | | |
|---|---|
| ■ Languedoc | ■ Comté de Foix |
| ■ Guyenne et Gascogne | ■ Roussillon |

Une région riche de ses complémentarités géographiques entre plaines et montagnes, littoral méditerranéen et intérieur

« Dans l'organisation physique du vaste secteur qui de la Gascogne au Rhône, de la Méditerranée aux plateaux du Massif Central, de ceux-ci aux Pyrénées, s'inscrivent des régions disparates certes, mais que rapprochent des contacts et des aptitudes complémentaires. C'est l'image de la France elle-même. Elle n'a peut-être nulle part plus de traits contrastés et fondus, nulle part une plus émouvante diversité. » Daniel Faucher 1947

Quatre grands espaces géographiques :

- au nord et au sud, deux massifs montagneux le Massif central et les Pyrénées
 - à l'ouest, la région se déploie sur la vallée de la Garonne, enserrée par de vastes zones de plaines et de coteaux.
 - à l'est, le littoral méditerranéen (215 km) court du Roussillon à la vallée du Rhône par la côte languedocienne.
- Et un axe de communication important,
- à l'intersection de ces quatre ensembles, le seuil de Naurouze, à la fois ligne de partage des eaux et lien entre la Méditerranée et l'Atlantique.



La biodiversité, les sites et les paysages constituent une richesse exceptionnelle pour cette grande région.

Organisation territoriale

Deuxième plus grande région de France, Première par le nombre de départements

Superficie : 72 724 km² soit 13,2 % du territoire métropolitain, plus vaste que l'Irlande et 12 autres pays de l'Union Européenne

- 13 départements

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Haute-Garonne
Gers
Hérault
Lot
Lozère
Hautes-Pyrénées
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

- 36 arrondissements /

249 cantons
4565 communes
(12,4% des communes françaises)

2 métropoles

19 communautés d'agglomération

247 communautés de communes (au 1^{er} janvier 2015, 100 % de couverture)

- 33 zones d'emploi dont 4 interrégionales

- 205 bassins de vie

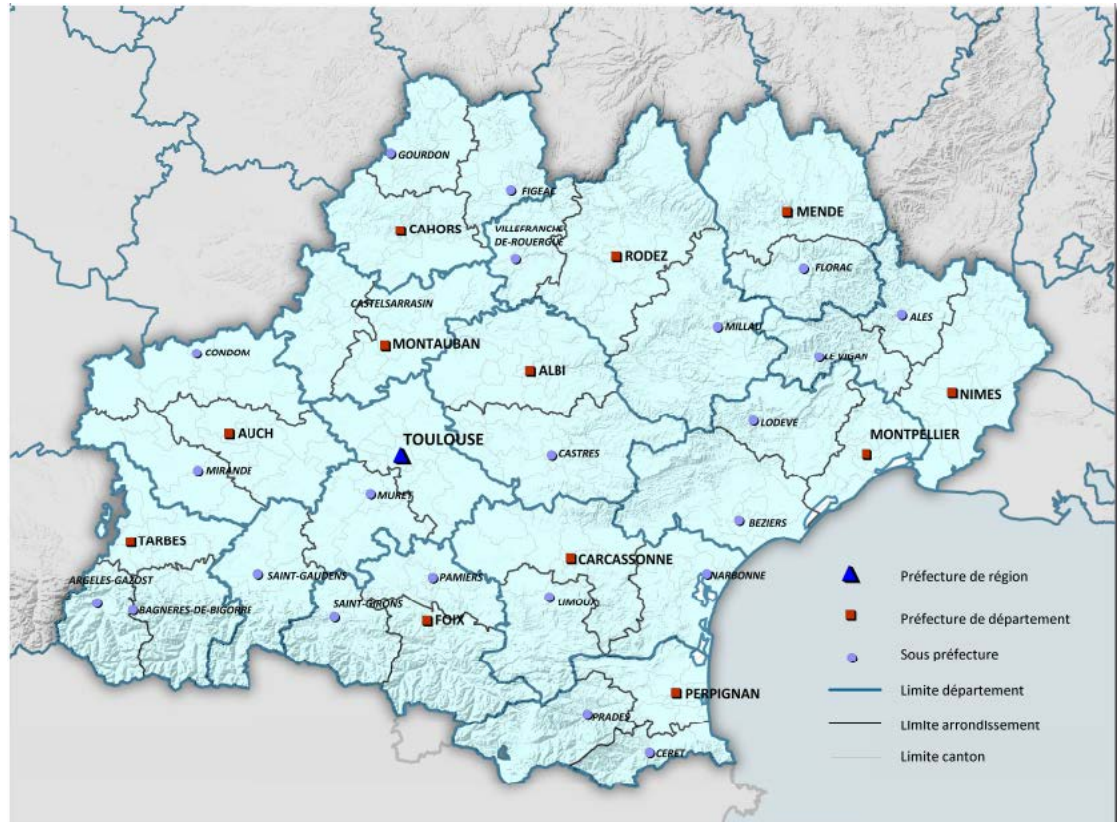
- 22 pôles d'équilibre territorial et rural (PETR)

- 1 parc naturel marin : **Golf du Lion**

- 2 parcs naturels nationaux : **Pyrénées et Cévennes**

- 6 parcs naturels régionaux :

Haut Languedoc (Tarn, Hérault), Narbonnaise-Méditerranée (Aude), Pyrénées catalanes (Pyrénées-Orientales), Pyrénées Ariègeoises (Ariège), Grands Causses (Aveyron), Causses du Quercy (Lot) et 3 projets lancés : Aubrac (Aveyron, Cantal, Lozère), Sources et gorges du haut Allier (Haute-Loire, Lozère), Corbières-Fenouillèdes (Aude, Pyrénées-Orientales)

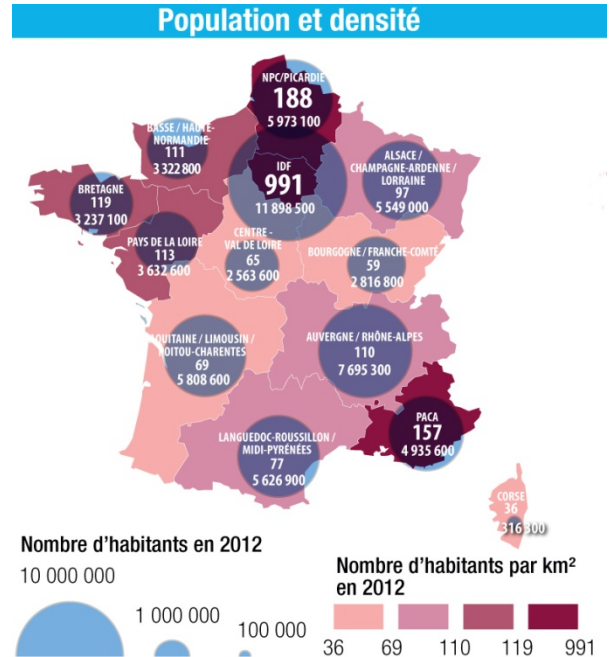


Démographie – Occupation du territoire

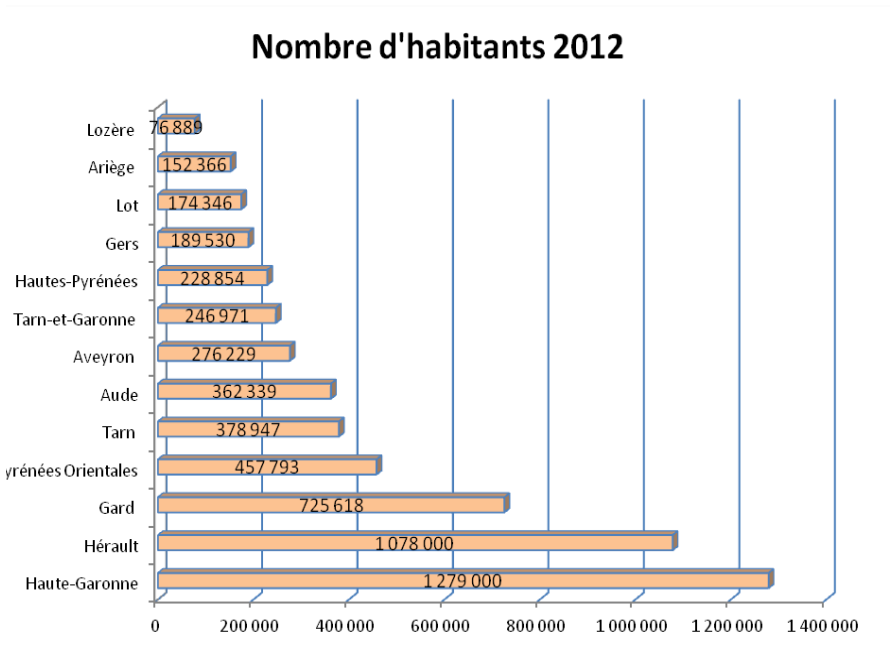
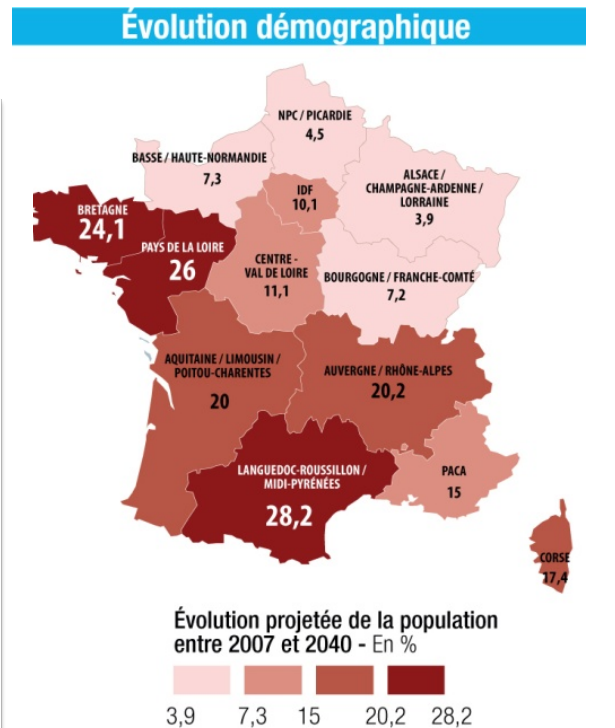
La région la plus dynamique démographiquement mais aussi une région peu dense à dominante rurale

5 626 900 habitants : 8,9% de la population métropolitaine et 5^{ème} des 13 régions métropolitaines

- Evolution de la population entre **2007 et 2012** : + 51 000/an (+0,9% par an, dynamisme 2 fois plus fort qu'en France)
Evolution projetée de la population entre **2007 et 2040** : 28,2%
- **Densité** : 77hab/km2 contre 117 pour la métropole 4^{ème} région la moins densément peuplée)
- 31 % de la population vit **en zone rurale** (moy.nat : 23%)
- Part des **moins de 20 ans** : 22,9 % (métropole : 24,4%)
- Part des **plus de 65 ans** : 19,7 % (métropole : 17,2 %)
- Part des **80 ans et plus** : 6,5% (métropole : 5,5 %)



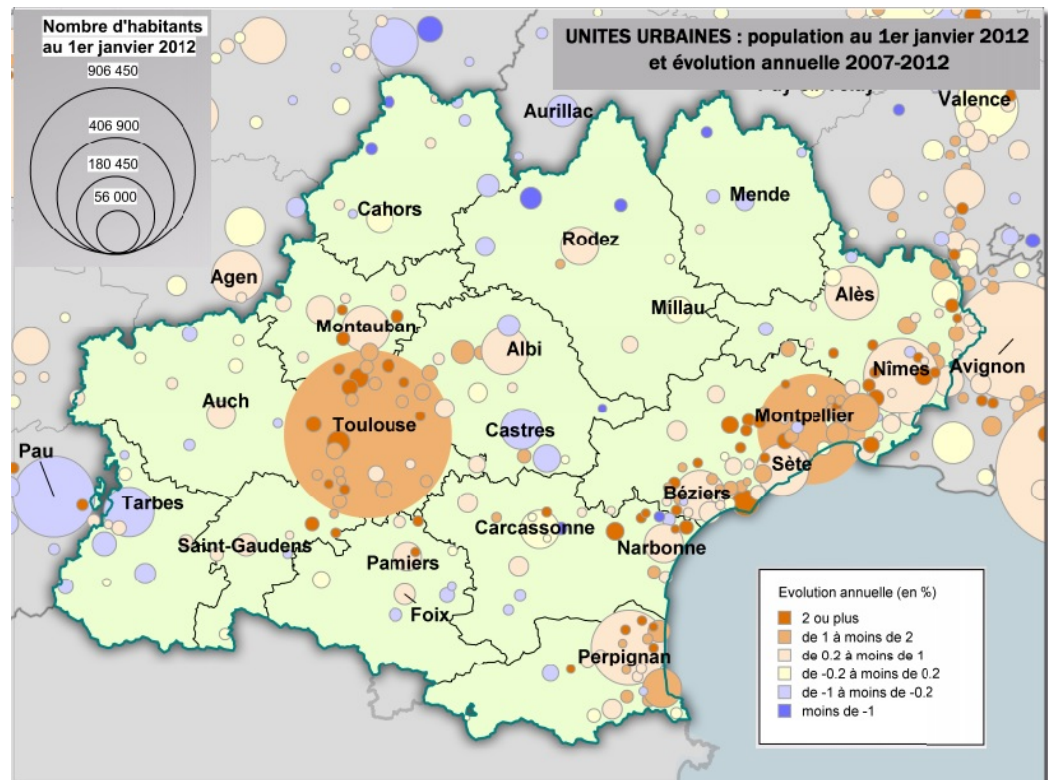
La plus forte croissance démographique de France depuis des décennies (+ 1,2 % par an ces quinze dernières années)
En dix ans, la grande région gagnera 500 000 habitants ; dès 2022, ce sera la 3eme région française la plus peuplée (derrière Ile de France et Rhône-Alpes-Auvergne).



Un système urbain monocentrique autour de Toulouse et polycentrique sur le littoral méditerranéen

- **Population des principales communes (2012)**

Toulouse	453 317
Montpellier	268 456
Nîmes	146 709
Perpignan	120 489
Béziers	72 970



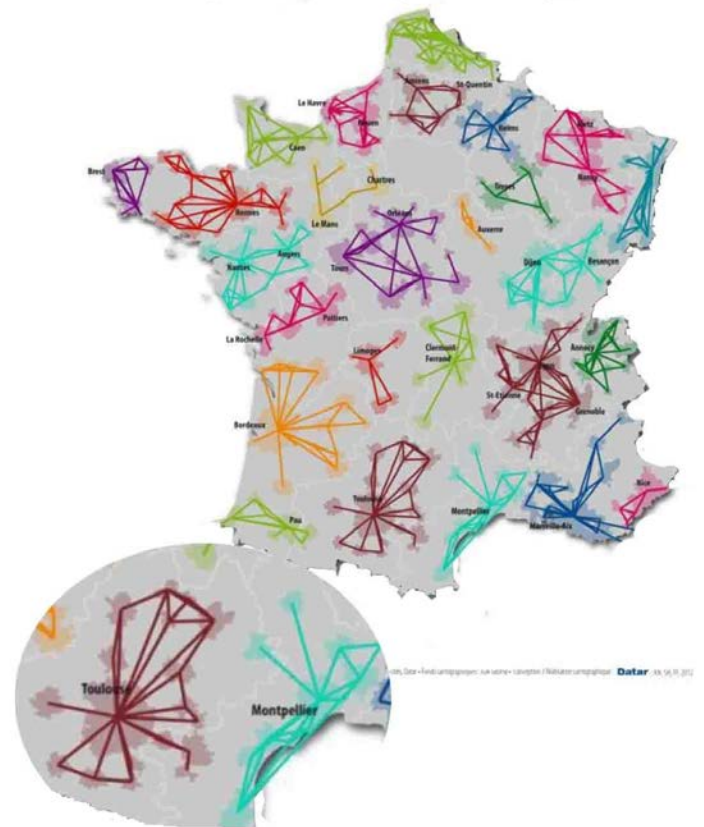
Les systèmes interurbains régionaux ou interrégionaux

- **Deux formes d'armature urbaine bien différentes :**

- **l'arc méditerranéen** caractérisé par une forte urbanisation en milieu littoral ; ses enjeux principaux sont liés à la maîtrise de l'urbanisation et, au développement des infrastructures permettant de relier les différents pôles urbains. Ici sont localisées les villes moyennes les plus importantes

- **l'étoile toulousaine** où l'urbanisation croissante et l'étalement urbain sur l'ensemble de la plaine de la Garonne pose la question de la consommation de l'espace périurbain. Les petites villes, en milieu rural, y sont plus nombreuses.

- **Aujourd'hui, la majorité de la population (3,7 millions) vit en dehors de ces métropoles.**



Toulouse Métropole :

738 142 habitants

37 communes sur un territoire de 460 km²

L'unité urbaine de Toulouse rassemble
906 500 habitants

Elle gagne 8 000 habitants chaque année

Son aire urbaine, avec **1,270 million d'habitants**
répartis sur 342 communes et six départements
est la 3^{ème} de province

Montpellier méditerranée Métropole :

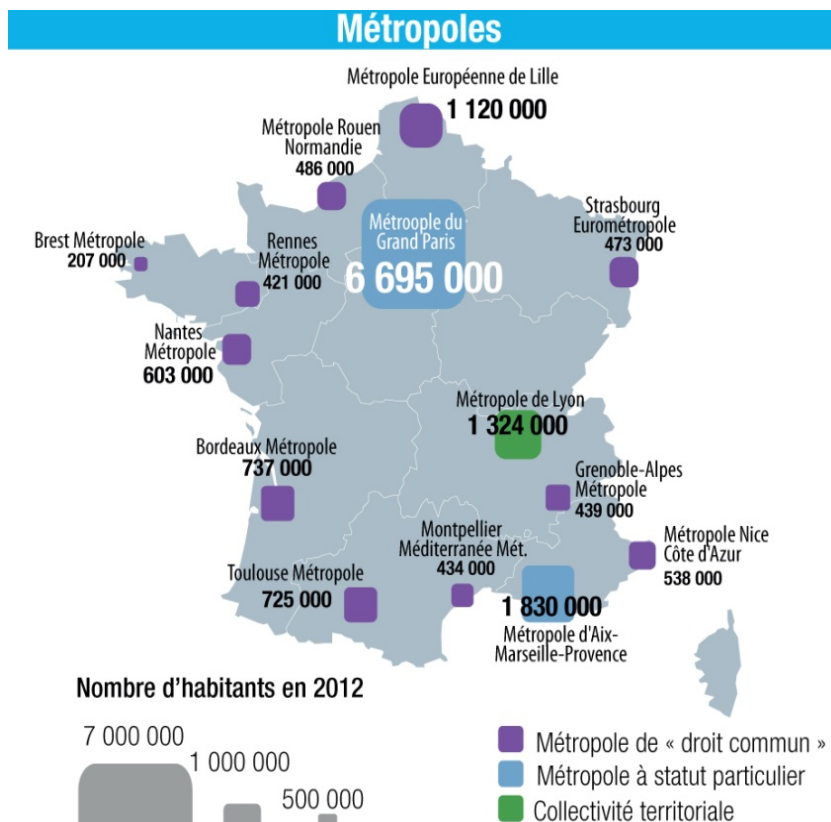
434 309 habitants

31 communes sur un territoire de 434 km²

L'unité urbaine de Montpellier rassemble
906 500 habitants

Elle gagne 3 800 habitants chaque année

Son aire urbaine avec **570 000 habitants**
répartis sur 93 communes et deux départements,
est la 13^{ème} de province



**Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de commune, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci*

Revenus - Activité

Des métropoles très dynamiques, le plus fort taux de création d'entreprises mais des revenus des ménages plus faibles que la moyenne nationale

Richesse

PIB 2013 : **152 109 M€** (7,3% de la richesse nationale)

PIB par habitant 2013 : 26 684 € (moyenne nationale : 32 527 €)

9^{ème} rang des régions

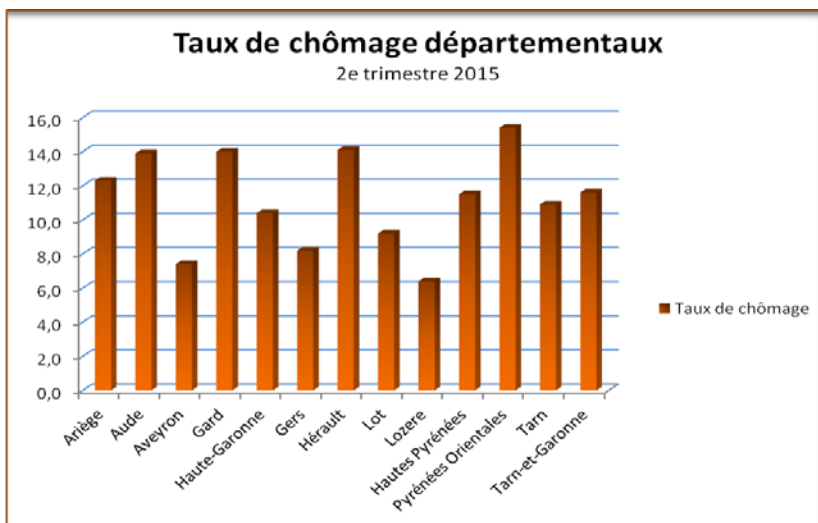
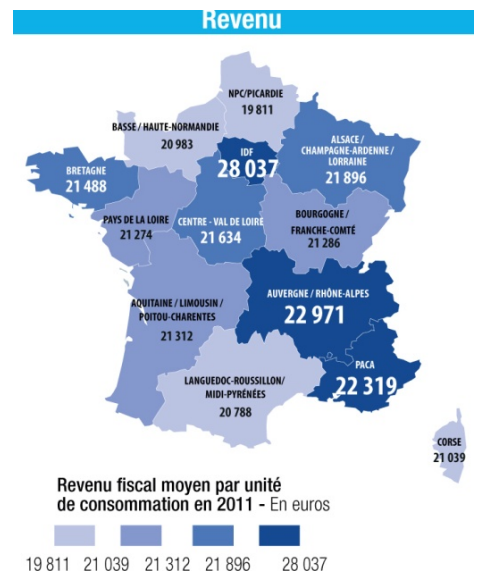
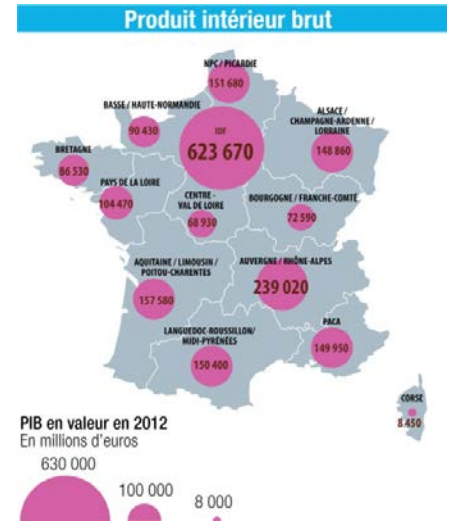
Revenu

Revenu fiscal (par Unité de consommation 2011) : **20 788€**

(2^{ème} parmi les plus faibles après Nord-Picardie)

Marché du travail

- **Total emplois** en 2012 : 2 160 000
Salariés : 83,2 % dont 42,0 % de femmes
Non salariés : 16,8 % dont 6,0% de femmes
- **54 200 entreprises créées** en 2014 (10,1% du total national)
- **Effectifs selon le secteur d'activité** (LRMP/France Métropolitaine)
 - agriculture : 4,2 % (2,5 %)
 - construction : 7,7 % (6,4 %)
 - industrie : 10,6 % (12,6 %)
 - tertiaire non marchand : 34,0 % (31,0 %)
 - tertiaire marchand : 44,8 % (47,6 %)
- **Taux de chômage : 12,0 % (Fr 10%)**- 2^{ème} trimestre 2015
- 2^{ème} taux de chômage le plus élevé après Nord Pas de Calais Picardie (12,4%)
- Lozère le plus faible taux de chômage de France
- Pyrénées-Orientales le plus fort taux de chômage de France



Secteurs d'activité

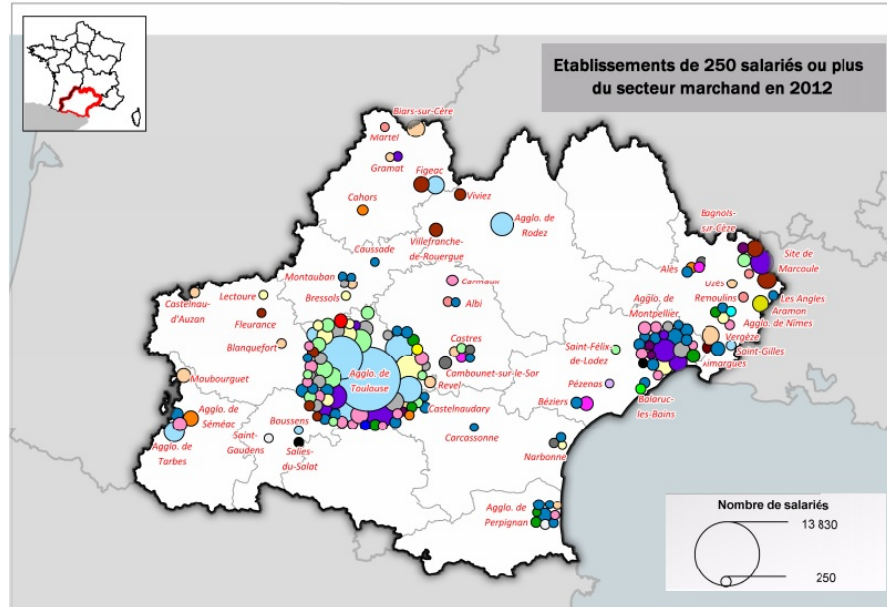
Un contraste entre grands établissements et très petites entreprises, une région agricole importante et des filières industrielles structurées, une alliance entre économie productive, à l'ouest et présentielle, à l'est

60 % des établissements (2013) 82% de moins de 10 salariés, près des trois quarts n'emploient aucun salarié.

40 % des établissements actifs et 50 % des salariés de la région en Haute-Garonne et dans l'Hérault.

2 100 établissements employeurs de plus de 100 salariés (1,3%) dont 290 dans l'industrie et près de 1000 dans l'administration publique.

Avec 123 000 entreprises l'artisanat représente 10,6 % de l'artisanat national, 40 % des entreprises ont une activité dans la construction, 30 % dans les services, 13,8 % dans le commerce et 12,9 % dans l'industrie.

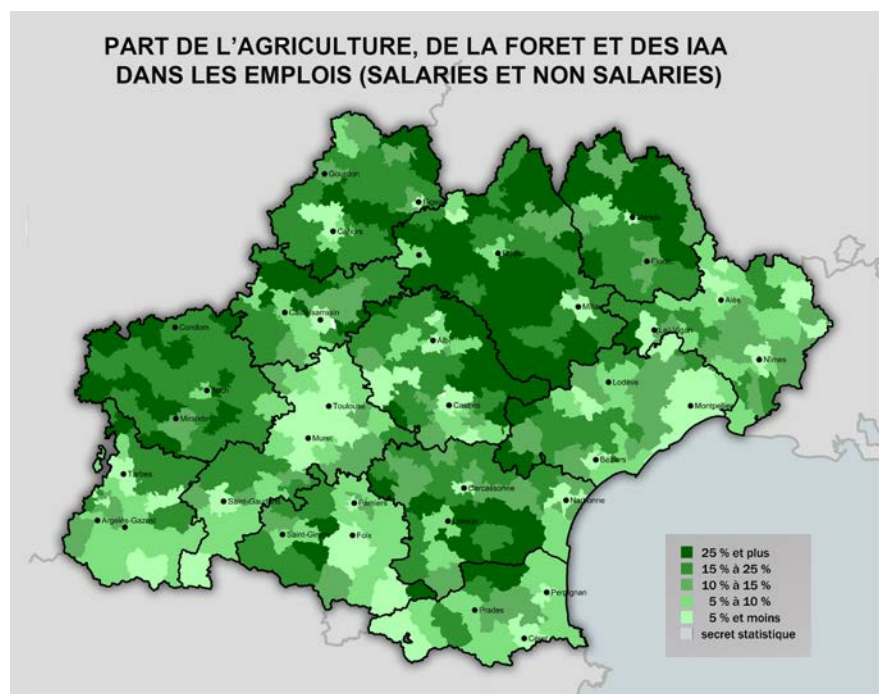


Un secteur agricole, agroalimentaire et forestier de premier plan, qui pèse dans l'économie du territoire.

Deuxième région par sa superficie (3,5 M ha de SAU), elle l'est aussi pour les emplois agricoles (140 000 actifs permanents).

Les filières agricoles sont très diversifiées et complémentaires, avec une place prépondérante pour la viticulture, les fruits et légumes et les grandes cultures.

- 1^{ère} région viticole de France (35% du vignoble français) avec 260 000 hectares
- 3^{ème} pour la filière forêt bois (2,5 M ha)
- 2^{ème} pour les productions végétales
- 3^{ème} région pour l'agroalimentaire (7000 etbs)
- 2^{ème} région pour les aides PAC



La région dispose de secteurs montagneux importants, avec le massif des Pyrénées et massif Central, ces territoires en zones de handicap naturel offrent cependant une grande diversité d'activité et de produits de montagne.

Les filières industrielles majeures : Aéronautique, espace et systèmes embarqués / Santé / Numérique et développement des startups / Agroalimentaire / Eco industries et développement durable.

Aéronautique, espace et systèmes embarqués : pôle de référence mondial à rayonnement international
1^{ère} région avec 62 000 emplois dans l'aéronautique, 10 000 pour le spatial, 20 000 pour les systèmes embarqués

Industrie agroalimentaire : près du quart des salariés de l'industrie

Numérique : 53 000 salariés dans près de 8 500 entreprises, 2 labellisations « métropoles French Tech » (Toulouse et Montpellier) 2 clusters d'entreprises numériques

Santé : 240 000 emplois pour 538 établissements de santé, 3 Centres hospitaliers Universitaires (Montpellier, Nîmes, Toulouse)

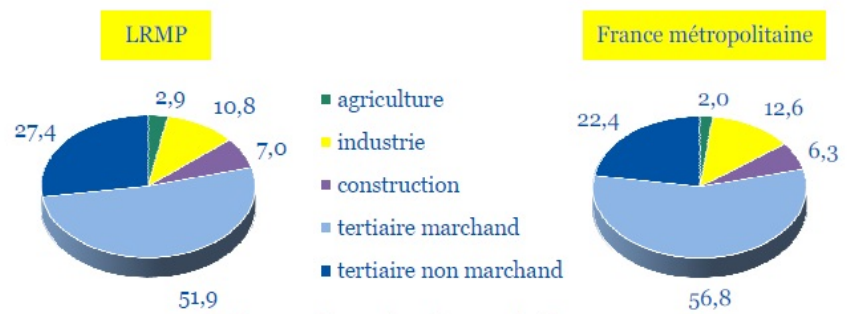
L'industrie régionale c'est :

11 % de la valeur ajoutée régionale
(13 % au niveau national),

37 500 entreprises industrielles,

227 615 emplois.

Répartition de la valeur ajoutée par activité en 2012



Source : Insee, données provisoires 2012

Prépondérance du tertiaire dans l'activité économique : 1 671 237 emplois soit 77,6 % des emplois en 2012

Importance de l'emploi présentiel* : 68,7 % (65,6 % en France métropolitaine)

Quatrième rang des régions exportatrices : un commerce extérieur de 51,6 milliards €/an, un solde positif de 11 milliards d'euros et un secteur aéronautique qui concentre 75 % des ventes à l'export, la région représente 12,1% des exportations françaises.

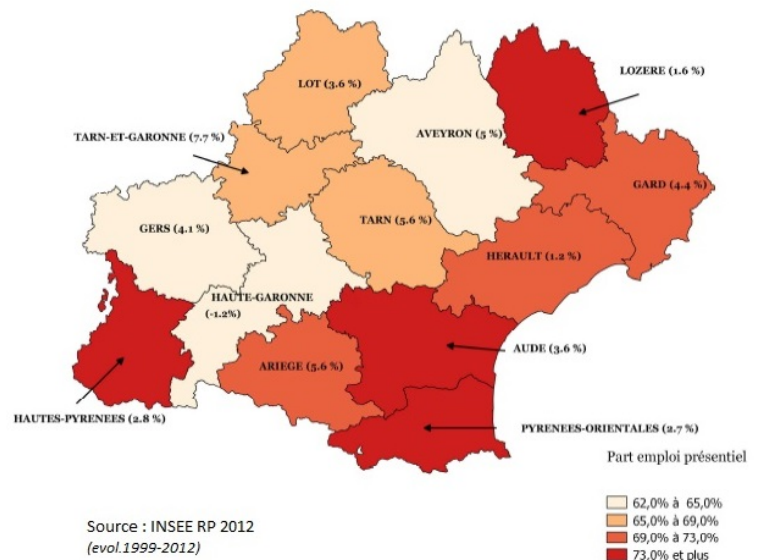
Deuxième rang en matière de production d'énergie renouvelable

Quatrième région touristique de France,

13 milliard d'euros de recettes, 10 % du PIB, 86 000 emplois salariés touristiques dont 58 700 permanents.

- **Première région touristique pour l'hôtellerie en plein air** (33 millions de nuitées) et pour le **tourisme thermal** (166000 curistes).
- **8 sites classés « patrimoine mondial »** par l'Unesco (17% des sites pour la France).
- **3^{ème} région en monuments historiques :** 4469 (10,5% des monuments historiques français).

L'emploi présentiel



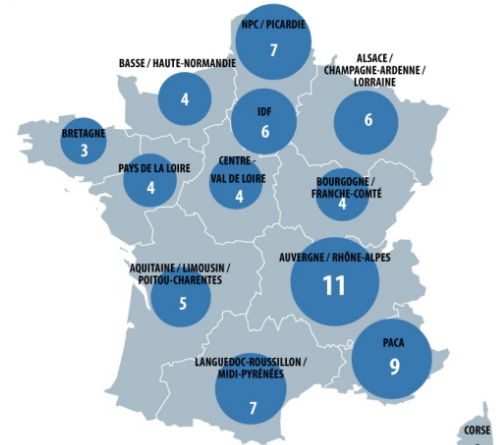
*L'économie présentielle répond aux besoins de la population présente sur un territoire

Recherche - Innovation - Enseignement supérieur

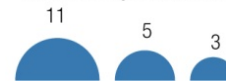
Avec un important potentiel scientifique et une forte implantation des organismes de recherche, cette région attractive pour les diplômés se distingue pour la création d'entreprises innovantes (3^{ème} rang national)

- **15 pôles couvrent la région dont 7 ont leur siège sur le territoire :** Aérospatiale Valley, Cancer Bio Santé , Agri Sud Ouest Innovation, Qualimed, Eau, Derbi, Trimatec
- **1ère région française pour l'effort de R&D avec 3,7 % du PIB** consacrés aux dépenses de recherche et développement en 2012, qu'elle soit publique ou privée.
- **Très bon bilan aux investissements d'avenir :** plus de 100 projets labellisés

Pôles de compétitivité



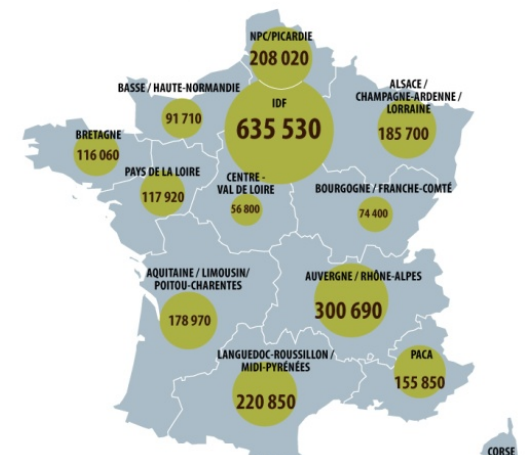
Nombre de pôles de compétitivité en 2014



L'effort de recherche des administrations publiques (1,5 % du PIB) est aussi le plus important des régions Françaises, grâce à l'importance des pôles universitaires de Toulouse et de Montpellier, la présence du Cnes et de l'Onera du CNRS, de l'Inra et du CEA...

- 2^{ème} région de province avec **27 040 chercheurs en R&D**, public et privé
- **227 000 étudiants**, 8300 doctorants, 27 écoles doctorales, 15 630 enseignants/chercheurs
- Région la plus attractive pour les étudiants : 57,9 %, (48 % moy.nat) des diplômés du supérieur ou d'étudiants résident dans la région sans y être nés.
- 35 établissements d'enseignement supérieur

Enseignement supérieur



Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2012/2013



Accessibilité - Infrastructures

Un désenclavement ferroviaire, routier et numérique à poursuivre, un accès aux services au public à développer

L'accès aux services reste difficile pour les zones rurales et montagneuses

En France métropolitaine le temps d'accès moyen aux équipements courants est inférieur à 20 minutes pour près de 91 % de la population et 70% des bassins de vie.

Services au public :

- 63 maisons de services au public (MSP)
- 13 maisons de l'Etat existantes ou en projet

Accessibilité numérique

- 72 communes, soit près du tiers (30,2%) des communes françaises en zone blanche

2 900 kilomètres de voies ferrées, 61 000 voyageurs

Lignes ferroviaires à grande vitesse :

Perpignan-Figueras, la première LGV entre la France et l'Espagne.

En projet, la LGV Sud Europe Atlantique, tronçon entre Bordeaux et Toulouse, et la Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan.

10 aéroports transportant 10,7 millions de passagers

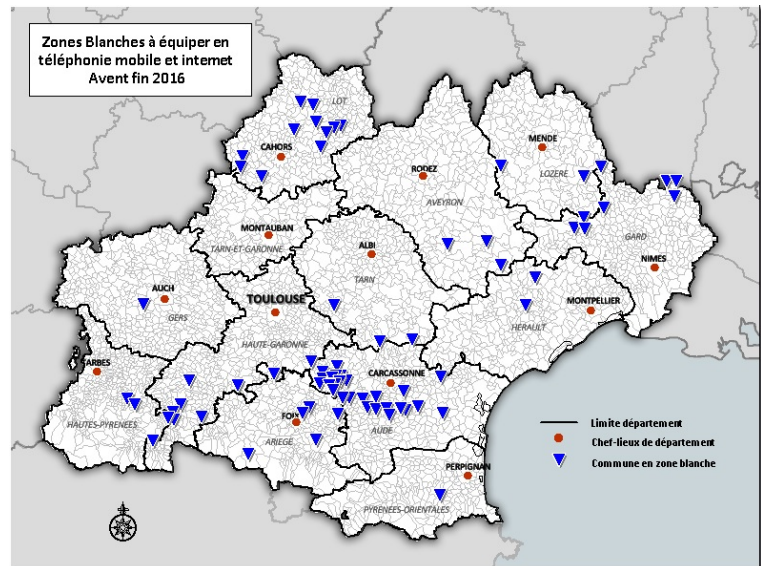
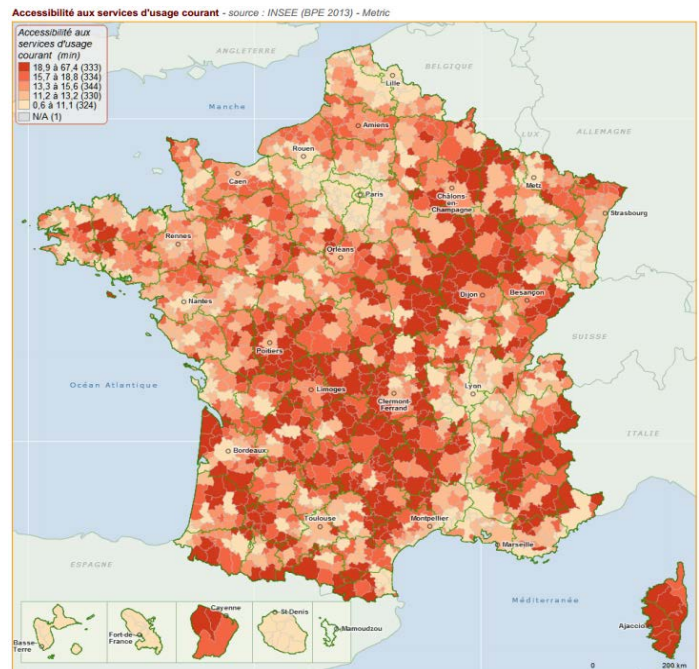
Position nationale		trafic 2014 (plus 200 000)
6	Toulouse - Blagnac	7 517 736
12	Montpellier Méditerranée	1 445 273
23	Carcassonne Sud de France	413 724
24	Tarbes Lourdes Pyrénées	388 258
25	Perpignan - Sud de France	353 872
31	Béziers - Cap d'Agde	243 980
34	Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes	207 533

3 ports de commerce

- Deux ports régionaux, dont Sète, 1^{er} port de pêche français sur la Méditerranée
Sète trafic (3.392 mt) - Port la Nouvelle (1.973 mt)
- Un port départemental : Port Vendres (272 mt)
- Un port fluvial en devenir : Laudun/L'Ardoise

66 ports de plaisance

...et le « port sec », Eurocentre au nord de Toulouse terminal intérieur de l'autorité portuaire de Barcelone.



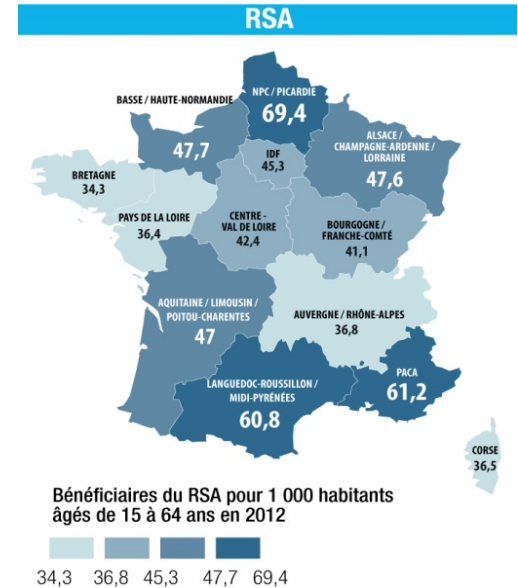
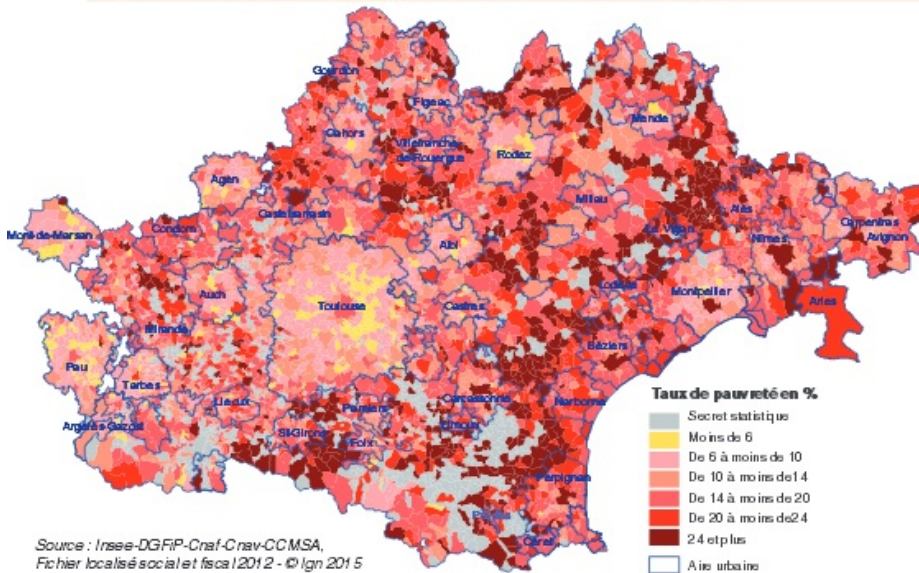
Cohésion sociale

La moitié des ménages vit avec moins de 1 575 euros par mois, le troisième niveau de vie médian le plus faible parmi les treize régions devant la Corse et Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Un taux de pauvreté* de 17% parmi les plus élevés de France derrière la Corse (19,2%) et le Nord-Pas-de-Calais-Picardie (18,4%).

Fin 2014, 245 000 personnes allocataires de RSA soit 9 % de la population couverte (moy. nat : 7,5 %)

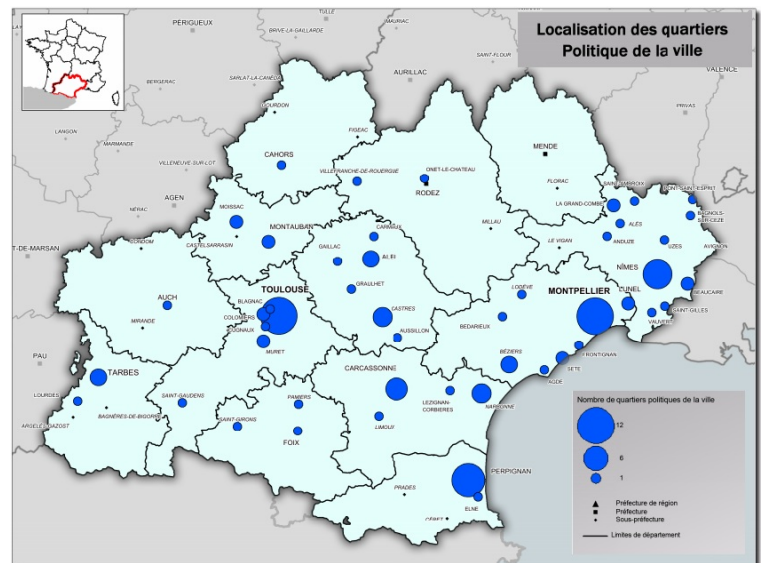
Taux de pauvreté par commune en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



Politique de la ville : 105 quartiers prioritaires répartis sur 12 départements et 49 villes, 39 contrats de ville, 350 500 habitants concernés. La plupart sont dans l'Hérault (22), la Haute-Garonne (19), le Gard (18) et les Pyrénées-Orientales (10)

Les contrats spécifiques aux jeunes

- 31 500 recrutements en contrats uniques d'insertion classiques (2014)
- 7 300 Emplois d'Avenir (2014)
- 900 jeunes entrés dans le dispositif « Garanties jeunes »
- 4 500 jeunes en contrat de génération
- 21 000 contrats d'apprentissage durant la campagne 2014-2015



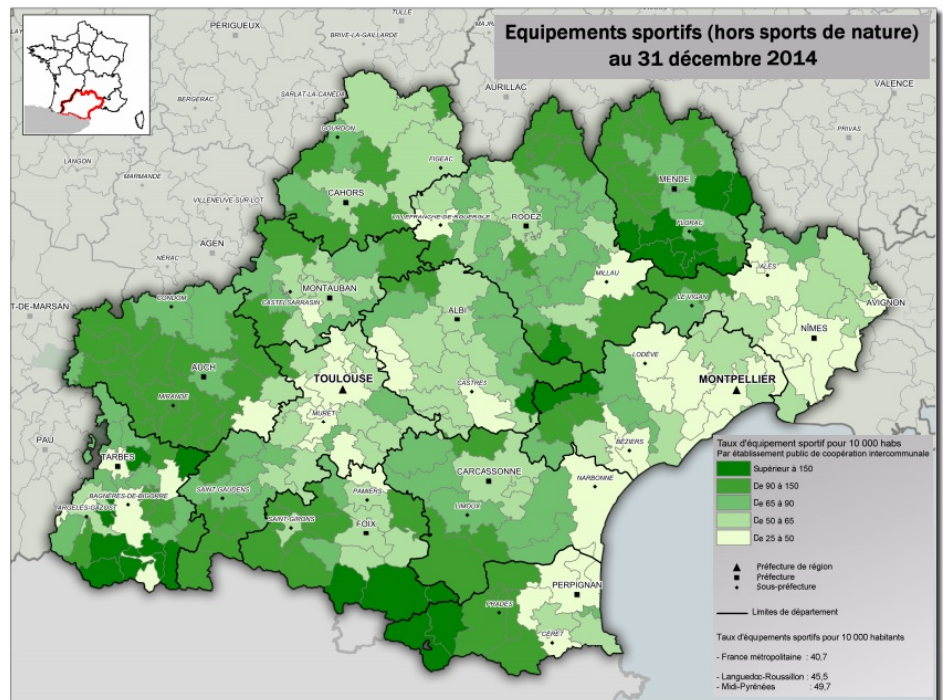
*le taux de pauvreté mesure la part des ménages qui ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, fixé pour l'année 2011 à 1004 euros pour une personne seule.

Formation initiale et apprentissage (rentrée 2015)

- **543 570 élèves (88,4% dans le public) répartis dans 4 783 écoles** pour le premier degré (préélémentaire + élémentaire)
- **479 330 élèves (81,2 % dans le public) dont 27 991 en post Bac répartis sur 956 établissements** pour le second degré (collèges, lycées)
- **32 020 apprentis**

Sport de haut niveau, une région en pointe avec 1 403 sportifs en liste « haut niveau et espoirs »

- 66 structures labellisées dans les pôles d'excellence sportifs
- 29 centres de formation de clubs professionnels





Présentation de la nouvelle équipe de l'administration régionale de l'État

Mardi 5 janvier 2016

Présentation des services de l'État en région

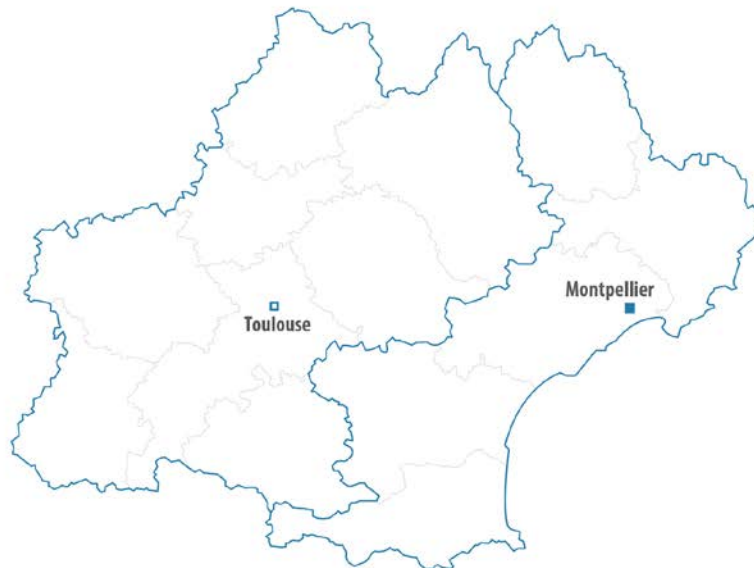
Votre nouvelle région académique

Depuis le 1er janvier 2016, 17 régions académiques (dont 4 pour l'outre mer) sont créées pour assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional.

La région académique Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées regroupe les académies de Montpellier et de Toulouse, qui sont maintenues pour leur part dans leurs limites géographiques actuelles.



Hélène Bernard,
rectrice de l'académie de Toulouse,
chancelière des universités.



- Recteur de région académique et recteur d'académie
- Rectrice d'académie



Armande Le Pellec Muller,
recteur de région académique
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
recteur de l'académie de Montpellier,
chancelier des universités.

Ce choix d'organisation permet de maintenir un cadre cohérent adapté à la gestion du premier service de l'État qu'est l'éducation nationale : le maillage en académies est conservé pour assurer un pilotage de proximité des écoles, des établissements et des réformes pédagogiques tout en répondant aux attentes des usagers, des personnels et des élus locaux

La région académique constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales, en particulier pour les questions requérant une coordination avec le conseil régional ou la préfecture de région dans les domaines suivants :

- formation professionnelle
- apprentissage
- orientation tout au long de la vie professionnelle
- lutte contre le décrochage scolaire
- définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics locaux d'enseignement
- enseignement supérieur et recherche
- contrats de plan État-Région
- service public numérique éducatif
- utilisation des fonds européens

Par ailleurs, ces évolutions n'ont pas d'impact sur les périmètres actuels en termes de ressources humaines.

Le recteur de région académique

Un recteur de région académique est nommé parmi les recteurs chanceliers des académies la constituant.

Le recteur de la région académique Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est Armande Le Pellec Muller, recteur de l'académie de Montpellier, chancelier des universités.

Le recteur de région académique assure la représentation des deux académies auprès du président du conseil régional et du préfet de région pour toutes les questions relevant des compétences partagées et nécessitant une coordination inter-académique.

A ce titre, le recteur de région académique représente, dans le cadre de ses compétences propres, les deux académies au sein des différentes instances régionales.

Le comité régional académique

Le recteur de région académique préside le comité régional académique qui réunit les recteurs des deux académies de la région. Cette instance décisionnelle permet d'harmoniser, dans la région académique, les politiques publiques de l'éducation nationale, de la recherche et de l'enseignement supérieur menées dans la région. Les recteurs d'académie demeurent responsables de l'organisation des services de l'éducation nationale dans leur académie, en cohérence avec les décisions prises en comité régional académique.

Le service aux affaires régionales, organe de coordination au service du comité régional académique :

Pour l'exercice de ses compétences propres et pour le bon fonctionnement du comité régional académique, le recteur de région académique dispose d'un service pour les affaires régionales (SAR). Ce service est placé auprès du secrétariat général de l'académie de Montpellier et sous la responsabilité d'un secrétaire général adjoint qui en assure la coordination et l'animation. Le service pour les affaires régionales a un rôle de coordination des deux académies dans les domaines de compétence du comité régional académique. Il vise à l'harmonisation du calendrier des instances académiques.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA NOUVELLE RÉGION ACADÉMIQUE

2

ACADÉMIES

13

DÉPARTEMENTS

2

MÉTROPOLES



UN TERRITOIRE ÉTENDU

Très attractif, en pleine progression démographique et particulièrement contrasté d'un point de vue géographique, socio-économique et de réussite scolaire.

2^e région de France : 72 724 km²
(13,2% du territoire métropolitain)



1 Million D'ÉLÈVES (environ)

= 8,4% de la population scolaire nationale

5700



ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS

80 000 PERSONNELS (1^{er} et 2nd degré public + privé)



BUDGET = 5 Milliards d'euros

2

PÔLES UNIVERSITAIRES

230 000



ÉTUDIANTS (environ)

2

COMUE

1 COMUE : Languedoc-Roussillon Universités (1 IDEX en projet)

1 COMUE : Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (1 IDEX)

36 ÉTABLISSEMENTS
d'enseignement supérieur dont

11 Écoles d'ingénieurs

8 Universités

15 630 ENSEIGNANTS CHERCHEURS / CHERCHEURS

RECHERCHE DE POINTE

Des secteurs de recherche de pointe dans différents domaines : l'agriculture (1^{er} pôle mondial), les biotechnologies, les matériaux, les mathématiques et l'informatique, la robotique et les automatismes, la santé, un Centre Spatial Universitaire (1^{er} centre européen dédié aux nano satellites) ...



Présentation de la nouvelle équipe de l'administration régionale de l'État

Mardi 5 janvier 2016

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Présentation synthétique de la direction :

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) est placée auprès du préfet de région pour assurer le pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail – sous l'autorité du directeur général du travail -, de la concurrence et de la protection des consommateurs.

La DIRECCTE est l'interlocuteur économique et social des entreprises et des acteurs socio-économiques : chefs d'entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi et consommateurs.

La DIRECCTE assure des missions de contrôle :

- inspection du travail, lutte contre le travail illégal et la fraude au détachement
- respect des règles en matière de concurrence, de métrologie légale, de produits viti-vinicoles, de formation professionnelle

La DIRECCTE propose aux entreprises et aux acteurs de la région un accompagnement et un partenariat global et continu : elle est présente auprès des entreprises à chaque étape de leur évolution. Elle accompagne leur création, leur développement et les aide à gérer les ressources humaines et les compétences. Elle coordonne, auprès du préfet, les politiques de l'emploi.

Siège :

5, Esplanade Compans Caffarelli
BP 98016
31080 Toulouse Cedex 6

Effectifs 2016 :

850 agents dont 570 dans les unités départementales au plus près des usagers et 280 au siège (sur les deux sites de Toulouse et Montpellier)

Organisation de la direction :

La DIRECCTE est organisée autour de :

- 3 Pôles « métier » : pôle entreprises, emploi et économie (3E) ; pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (C) ; pôle politique du travail (T)
- un secrétariat général et un cabinet
- 13 unités départementales (UD) : Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne. Ces unités comptent en tout 19 implantations sur le territoire de la région.

Au sein des pôles métier du siège, les compétences de contrôle sont mises en œuvre à partir des deux sites de Toulouse et Montpellier. La lutte contre le travail illégal, la métrologie légale, le contrôle des produits viti-vinicoles, seront coordonnés depuis Montpellier. Les filières économiques de la santé, des éco-industries, du tourisme, de l'artisanat, les politiques de restructuration des entreprises, de l'emploi des jeunes et des travailleurs handicapés, seront suivies depuis Montpellier.

Éléments complémentaires : www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.direccte.gouv.fr



*Présentation de la nouvelle équipe de
l'administration régionale de l'État*

Mardi 5 janvier 2016

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Présentation synthétique de la direction :

Service déconcentré des ministères de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (**MEDDE**) et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (**MLETR**), la DREAL assure, sous l'autorité du préfet de région, et sous l'autorité fonctionnelle des préfets de département (pour les missions départementales):

- le pilotage et la mise en œuvre régionale des politiques de développement durable et d'aménagement durable du territoire, notamment en matière de transport, de logement, d'environnement et de prévention des risques naturels et technologiques ;
- l'appui aux autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les plans, programmes et projets ;
- la promotion de la participation des citoyens dans l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ;
- la contribution à l'information, la formation, et l'éducation des citoyens sur les enjeux du développement durable et à leur sensibilisation aux risques ;
- le pilotage des moyens humains et financiers des services déconcentrés de l'Etat qui portent les politiques publiques du MEDDE et du MLETR en région.

Siège : DREAL LR-MP, 1 rue de la Cité administrative Bât G
CS 80002 - 31074 Toulouse Cedex

Chiffres clé : 890 agents (840 équivalent temps plein) ;

1 320 M€ pour 6 ans, sur les volets « mobilité » des 2 contrats de plan (dont 630 M€ de part Etat) ;

9 000 logements sociaux programmés en 2015 ;

199 avis de l'Autorité environnementale en 2015 et 367 décisions au cas par cas ;

12 898 km² de zones Natura 2000 soit 8,5 % de la surface de la région ;

2377 installations classées (ICPE) soumises à autorisation, et 1096 soumises à enregistrement.

Organisation de la direction :

Une direction générale constituée d'un directeur régional, de 4 directeurs régionaux adjoints (2 à Montpellier et 2 à Toulouse), d'un cabinet de direction et d'une mission chargée du pilotage régional.

- 6 directions thématiques :
 - 3 pilotées depuis Toulouse : énergie-connaissance, transports, risques industriels
 - 3 pilotées depuis Montpellier : risques naturels, écologie, aménagement
- 2 directions supports : le secrétariat général piloté depuis Toulouse, la direction d'appui mutualisé pilotée depuis Montpellier
- 7 unités (inter)départementales : Hérault, Aude-Pyrénées-Orientales, Gard-Lozère, Hautes-Pyrénées-Gers, Haute-Garonne-Ariège, Tarn-Aveyron, Tarn-et-Garonne-Lot

Éléments complémentaires :

Des compétences exercées au niveau du bassin Adour-Garonne, du massif des Pyrénées, et au niveau départemental, régional, interdépartemental et interrégional.

<http://www.languedoc-roussillon.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>



*Présentation de la nouvelle équipe de
l'administration régionale de l'État*

Mardi 5 janvier 2016

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Présentation synthétique de la direction :

La DRAAF Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est un service déconcentré du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt.

Placée sous l'autorité du préfet de région, la DRAAF oriente et soutient la structuration des **filières agricoles, agroalimentaires et forestières** et concourt au renforcement de l'organisation économique des producteurs, à la modernisation des exploitations agricoles et à l'installation en agriculture. Elle favorise la promotion des productions et la valorisation de la biomasse.

Elle représente la direction territoriale de l'office national FranceAgriMer.

La DRAAF met en œuvre au niveau régional les politiques de l'**alimentation** (plan d'actions pour l'accès à une offre alimentaire sûre, diversifiée, équilibrée, et produite dans les conditions du développement durable), de la **sécurité sanitaire** (coordination des contrôles sanitaires sur l'ensemble de la chaîne alimentaire animale et végétale) et de l'**emploi** dans les domaines agricoles, agroalimentaires, forestiers.

Elle contribue à assurer la gestion des espaces et ressources naturelles en promouvant des politiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Sous l'autorité du ministre chargé de l'agriculture, la DRAAF exerce l'autorité académique sur l'**enseignement agricole**. C'est également sous l'autorité directe du ministre et au titre de l'indépendance de la statistique publique qu'elle traite les **données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales**.

La DRAAF coordonne les actions des directions départementales interministérielles - DDT(M) et DD(CS)PP - dans les domaines de compétence du ministère chargé de l'agriculture et veille à la cohérence des actions conduites par les établissements publics sous tutelle de ce même ministère.

Texte de référence : décret 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Siège : Cité administrative - bâtiment E - Boulevard Armand Duportal
31 074 Toulouse Cedex

Effectifs 2016 : 350 agents : 188 sur le site de Montpellier et l'antenne de Perpignan et 162 sur le site de Toulouse

Organisation de la direction :

L'étendue de la nouvelle région et la nécessité, pour exercer les missions régionales, de conserver la proximité avec les territoires et les partenaires, conduit à une organisation de la future DRAAF en bi-site, sur Toulouse et Montpellier, avec une antenne à Perpignan.

**Une direction composée d'un directeur et de deux directeurs adjoints
7 services
4 missions transversales rattachées directement à la direction.**

Les services organisés de la manière suivante:

- un secrétariat général (SG) : siège à Toulouse
- un service régional de l'alimentation (SRAL) : siège à Toulouse
- un service régional de l'information statistique, économique et territoriale (SRISSET) : siège à Toulouse
- un service régional de la formation et du développement (SRFD) : siège à Montpellier
- un service régional en charge de l'agriculture et de l'agroalimentaire (SR2A) : siège à Montpellier
- un service régional FranceAgriMer (SRFAM) : siège à Montpellier
- un service régional « forêt-bois » (SERFOB) : siège à Toulouse

Les 4 missions transversales : siège à Toulouse

- une mission de cabinet et de pilotage de la performance ;
- une mission transversale sur la durabilité de l'agriculture ;
- une mission sur la gouvernance des bassins économiques et la coordination des stratégies de filières agricoles et agroalimentaires ;
- une mission communication.

Éléments complémentaires : <http://draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>



Présentation de la nouvelle équipe de l'administration régionale de l'État

Mardi 5 janvier 2016

Direction régionale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Présentation synthétique de la direction :

La DRJSCS est structurée autour de cinq pôles d'activité.

Le pôle « cohésion sociale, jeunesse, vie associative, politique de la ville » qui intègre les politiques interministérielles de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative, les politiques de promotion de l'égalité des chances, les actions sociales de la politique de la ville, la protection et l'insertion des personnes vulnérables.

Le pôle « formations, certifications, emploi » concerne les champs d'intervention des formations sociales et paramédicales, et de la jeunesse et des sports (formations et certifications en matière de jeunesse, d'éducation populaire et de sports). Le DRJSCS est autorité académique ; il organise les jurys, contrôle les organismes de formation et délivre les diplômes sous l'autorité directe des ministres concernés dans les domaines des certifications et des formations de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Ce pôle est en charge également des questions liées aux dispositifs spécifiques en matière d'emplois (apprentissage, dispositif Sésame, contrats dans le cadre des mesures du CIEC, suivi de l'emploi dans le secteur sport et suivi de dispositifs en partenariat avec la DIRECCTE : emplois aidés, dispositifs « parrainage » et « écoles régionales de la deuxième chance » par exemple).

Le pôle « sport » regroupe les services de soutien et d'animation des politiques sportives régionales, du sport de haut niveau, de l'action conduite en matière de protection de la santé des sportifs, de la prévention et de la lutte contre le dopage (en lien avec l'Agence française de lutte contre le dopage). L'équipe des conseillers techniques et sportifs, placés auprès des fédérations sportives (ligues et comités sportifs régionaux) est confortée au sein de l'organisation de ce pôle.

Le secrétariat général commun à la DR et à la DDCS de l'Hérault assure l'administration générale : en matière de ressources humaines, les systèmes d'information, la logistique, la gestion budgétaire, financière et comptable.

La plateforme d'appui interdépartemental regroupe des fonctions stratégiques et transverses : la communication, l'observation sociale et la veille, l'inspection, contrôle - évaluation, et l'expertise pour répondre à la fois aux missions strictement régionales mais pour permettre également l'appui, et le renforcement des DDCS(PP) de la grande région.

Siège :

3, avenue Charles Flahault
34094 Montpellier Cedex 5

Effectifs 2016 :

Au 1^{er} janvier 2016, la DRJSCS de LRMP compte un effectif total de **292 agents (285,7 ETP)**, soit :

- 76 agents au siège à Montpellier (73,2 ETP) et 77 agents sur le site distant à Toulouse (74,8 ETP)
- 120 conseillers techniques sportifs (119,6 ETP)
- 19 agents dans une juridiction sociale (18,1 ETP)

Organisation de la direction :

La DRJSCS s'organise sur deux sites.

Le site siège de Montpellier accueille la direction - le directeur régional et deux de ses adjoints respectivement chargés de la plateforme d'appui interdépartemental et du secrétariat général -, un secrétariat général commun à la direction départementale de la cohésion sociale de l'Hérault, le siège des pôles « cohésion sociale, jeunesse, vie associative et politique de la ville », et « formation, certification, emploi », une plateforme d'appui interdépartemental destinée à apporter expertise et renforcement des compétences aux DDCS(PP), une antenne du pôle sport dédiée au sport-santé et au suivi des sportifs de haut niveau. Les chefs de pôles « cohésion sociale » et « formation certification emploi » sont également basés sur le site de Montpellier.

Le site de Toulouse accueille le siège du pôle sport, une antenne du pôle cohésion sociale dédiée au suivi des questions liées à la prévention de l'exclusion et à l'insertion des personnes vulnérables, une antenne du pôle formation certification emploi spécialisée en matière de formations paramédicales et de formations dans le secteur de l'animation. Le site de Toulouse accueille le directeur adjoint en charge des pôles métiers « cohésion sociale » et « sport » et le chef du pôle sport.

Éléments complémentaires :

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.drjscs.gouv.fr>



Présentation de la nouvelle équipe de l'administration régionale de l'État

Mardi 5 janvier 2016

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Présentation synthétique de la direction :

Service déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication en région, la direction régionale des affaires culturelles (Drac) exerce ses missions sous l'autorité du préfet de région, et, pour les missions relevant de sa compétence, sous l'autorité fonctionnelle du préfet de département.

Elle met en œuvre la politique culturelle définie par le gouvernement et exerce une fonction de conseil, d'expertise, de soutien financier et de contrôle.

Elle est l'interlocutrice privilégiée, dans tous les secteurs d'activité du ministère de la Culture et de la Communication, des artistes, professionnels, élus, associations et de tous les acteurs du domaine culturel et patrimonial.

Siège :

5 Rue de la Salle l'Évêque
CS 49020
34967 Montpellier cedex 2

Effectifs 2016 : 257 agents

Organisation de la direction :

La Drac Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, dont le siège a été fixé par le Gouvernement à Montpellier, est organisée sur les deux sites de Toulouse et de Montpellier. Ses services sont répartis en trois « pôles » : le pôle patrimoines, le pôle création et le pôle action territoriale et culturelle ; deux missions sont adjointes : la mission « architecture, espaces protégés et patrimoine mondial » et la mission « industries culturelles, numérique et relations avec les opérateurs ». Dans un souci de proximité avec les institutions, les acteurs culturels et les collectivités, l'ensemble des compétences de la Drac est exercé sur ses deux sites d'implantation.

La Drac comprend en outre, dans chacun des treize départements, une unité départementale de l'architecture et du patrimoine.

[Éléments complémentaires :](#)

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrenees>

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP)

Présentation synthétique de la direction :

La réforme de l'administration territoriale de l'État impacte l'organisation territoriale de la direction générale des finances publiques (DGFIP) de manière limitée : elle ne s'accompagne pas d'une fusion des directions et n'a pas d'incidence sur la grande majorité des missions de la DGFIP qui sont exercées au niveau départemental.

En effet, au plan fonctionnel, les directions régionales des finances publiques (DRFiP) sont pour l'essentiel des directions départementales (DDFiP). De plus, les DRFiP ne sont pas investies d'une autorité hiérarchique sur les DDFiP.

La direction régionale des finances publiques de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP) et du département de la Haute-Garonne, échelon déconcentré de la direction générale des finances publiques, exerce une grande variété de missions relevant à la fois de la fiscalité et de la gestion publique.

Son territoire de compétence est le département de la Haute-Garonne, avec quelques missions supra-départementales (régionales et au-delà).

La DRFiP assure la gestion des finances publiques tant en matière de dépenses que de recettes. Elle propose à l'usager un guichet fiscal unique et renforce le conseil fiscal et financier auprès des collectivités territoriales.

Les missions de la DRFiP

Au niveau régional

- Exercer un contrôle budgétaire régional sur les budgets des services de l'État et des établissements publics nationaux ;
- Apporter une expertise et un conseil financier à l'État et aux acteurs économiques ;
- Mettre en œuvre la politique immobilière de l'État ;
- Tenir les comptes et exécuter les opérations financières du Conseil Régional.

Au niveau départemental

- Calculer puis recouvrer les recettes fiscales et non fiscales de l'État, des collectivités territoriales et de tous les organismes publics ;
- Contrôler le respect des obligations fiscales et lutter contre la fraude ;
- Traiter le contentieux fiscal ;
- Assurer les missions topographiques, cadastrales et de publicité foncière ;
- Mettre en œuvre la dépense publique de l'État ;
- Tenir les comptes de l'État ;
- Tenir les comptes, exécuter les opérations financières et conseiller les collectivités territoriales et les établissements publics ;
- Gérer les dépôts de fonds d'intérêt général ;
- Assurer la gestion domaniale.

Siège : Le siège de la DRFiP de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne est situé à Toulouse. 34 rue des Lois - 31039 Toulouse Cedex 9

Effectifs 2016 : 38 agents de la DRFiP assurent des missions de niveau régional en LRMP.

Organisation de la direction :

La DRFiP de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne dispose de services de direction et d'unités infra départementales dédiées à ses différents usagers (particuliers, professionnels, collectivités territoriales). Ses agents sont répartis dans une quarantaine de sites hauts-garonnais.

Outre la direction implantée à Toulouse, les services sont présents sur l'ensemble du département, au plus près de ses usagers et de ses partenaires.

Installés dans les centres des Finances publiques, ils appartiennent à différentes catégories reflétant la diversité des missions exercées et celle des publics concernés : services des impôts des particuliers (SIP), service des impôts des entreprises (SIE), trésoreries, centres des impôts fonciers, services de publicité foncière...

Les particuliers peuvent bénéficier, dans l'ensemble des services de la DRFiP exerçant une mission fiscale, d'un accueil fiscal de proximité permettant aux usagers d'obtenir une réponse aux questions les plus fréquentes en matière fiscale et assurant une prise en charge de leur démarche, qu'elle concerne le calcul ou le paiement de l'impôt, sans déplacement supplémentaire.

Focus sur l'exercice des compétences régionales de la DRFiP

- ***Le contrôle budgétaire en région (CBR)***

En application de l'article 88 du décret relatif à la GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) qui confie le contrôle budgétaire des services déconcentrés au DRFiP, cette activité s'exerce à l'échelle de la nouvelle région au 1^{er} janvier 2016.

Afin de garantir une bonne continuité dans l'accomplissement de la mission, une antenne du CBR sera maintenue à Montpellier pour les 8 premiers mois de l'année avant la reprise intégrale de l'activité à Toulouse. Son activité sera animée, encadrée et contrôlée par le contrôleur budgétaire régional.

- ***La paierie régionale***

L'émergence au 1^{er} janvier 2016 d'une collectivité unique pour la nouvelle région implique juridiquement la fusion des 2 paieries actuelles.

En cible, la paierie régionale sera localisée dans la ville où sera située l'hôtel de région ou la direction financière si elle est différente. Le conseil régional devra statuer au plus tard le 1^{er} juillet 2016 sur l'implantation du siège principal de la région.

En phase transitoire, le siège provisoire de la paierie est fixé à Toulouse au 1^{er} janvier 2016. Toutefois, une annexe de la paierie sera maintenue à Montpellier pour les 8 premiers mois de 2016.

- ***L'action économique***

A compter du 1^{er} janvier 2016, les études confiées à la mission des études économiques et financières sont conduites à Toulouse.

Par ailleurs, l'assistance apportée au préfet pour la tutelle des chambres consulaires est poursuivie par les cadres actuellement en charge de cette mission à Toulouse et Montpellier, le pilotage étant assuré par la DRFiP de LRMP.

- ***La politique immobilière de l'Etat***

La totalité de la mission dévolue au responsable régional de la politique immobilière de l'État sur l'ensemble du périmètre LRMP est exercée à Toulouse au 1^{er} janvier 2016.

Éléments complémentaires : <http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Les-services-regionaux/DRFiP>

Direction régionale de l'INSEE

Présentation synthétique de la direction : L'INSEE collecte, produit, analyse et diffuse des informations à caractère économique et social. Il oriente ses travaux dans le but d'aider à la prise de décision éclairant le débat économique et social.

Siège :

Institut National de la statistique et des études économiques
Direction générale
18, bd Adolphe Pinard – 75675 Paris Cedex 14

Effectifs 2016 : L'INSEE Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées comprend 365 agents dont 75 enquêteurs ménages et prix en dehors des 2 sites de Toulouse et Montpellier.

Organisation de la direction : Organisation cible / 2 sites : Toulouse et Montpellier

Toulouse : Direction, fonctions support de pilotage, études et diffusion, production statistiques nationales ;
Montpellier : production statistiques nationales.

Les deux services de production statistique nationale sont spécialisés, sauf pour les activités ayant une forte adhérence avec le terrain : collecte du recensement de la population et des enquêtes auprès des ménages.

Il y a bien sûr des fonctions support de proximité (logistique, assistance informatique, etc.) dans les deux sites.

Éléments complémentaires : La structure régionale est une unité d'œuvre de l'INSEE national et n'a pas de budget propre au sens de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances). De nombreux travaux sont déjà mutualisés au plan national ou interrégional.

Par exemple, Toulouse gère le répertoire SIRENE qui enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements pour Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, la Drôme et l'Ardèche ; Montpellier gère l'alimentation des pages régionales du site insee.fr pour l'ensemble des régions françaises.

<http://www.insee.fr>

Agence régionale de Santé

Le défi de l'accès à la santé sur tous nos territoires

L'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 crée une nouvelle Agence régionale de santé au 1^{er} janvier 2016. La nouvelle ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées devra garantir l'égalité d'accès aux soins sur un territoire régional marqué par de fortes disparités sociales et territoriales, une population qui augmente mais qui vieillit, et une offre de soins inégalement répartie. L'organisation de l'ARS doit s'adapter à ces priorités de santé.

Concilier proximité et étendue de la nouvelle région

L'ancre de terrain de l'ARS reste celui de nos 13 délégations départementales, interlocuteurs de proximité de tous les acteurs locaux de santé. Leur rôle va se renforcer dans notre nouvelle organisation, dans l'ensemble des champs d'activité de l'ARS. Les actions de l'Agence devront demain plus encore être à la fois adaptées aux réalités locales et coordonnées au plan régional. C'est la mission de la nouvelle Direction des territoires créée au plan régional.

Organiser l'accès aux soins de premier recours

La nouvelle Loi de santé place les soins de proximité comme véritable porte d'entrée dans le système de soins. Notre organisation y répond avec la création d'une Direction du premier recours. Son action décline les mesures qui figurent dans le « Pacte territoire santé », et notamment les aides à l'installation des médecins dans les zones prioritaires, la promotion de l'exercice coordonné par exemple dans les maisons de santé, l'accès aux services de permanence des soins et d'urgence.

Agir dans la durée pour la santé publique

Pour moderniser notre système de santé, la Loi de santé confirme la place de la santé publique et le renforcement de la prévention. Dans ce domaine, l'ARS assure en continu un dispositif de veille et d'alerte sanitaire sur tout le territoire régional, en relation avec les services préfectoraux. Implantée à Toulouse, une nouvelle plateforme régionale d'urgence et de veille sanitaire sera opérationnelle courant janvier. La Direction de la santé publique coordonne également les programmes de prévention et de dépistage. Ses services interviennent enfin sur les questions de santé liées à l'environnement (qualité de l'eau, de l'air...).

Veiller à la qualité et à la sécurité des soins

Avec la Direction de l'offre de soins et de l'autonomie, l'ARS assure sa mission de tutelle de l'ensemble des établissements hospitaliers et médico-sociaux de la nouvelle région. Les schémas régionaux d'organisation de l'offre de soins restent en vigueur jusqu'à l'élaboration d'un nouveau Projet régional de santé en 2017. Durant cette période de transition, les services implantés à Toulouse et à Montpellier travaillent à la convergence des pratiques et à l'élaboration d'un nouveau schéma régional.

L'exigence en matière de qualité et de sécurité des prises en charge est aujourd'hui une attente forte de nos concitoyens et de nos partenaires. Relayée au sein de nos instances de démocratie sanitaire, cette revendication porte plus généralement sur la place des usagers dans le système de soins. La loi de santé prévoit de donner de nouveaux droits aux patients. L'ARS soutiendra ces orientations en créant avant l'été une mission dédiée aux relations avec les usagers, à l'éthique et à la qualité. Dans le même temps, une nouvelle Conférence régionale de la santé et de l'autonomie sera installée au plan régional.

Favoriser l'efficacité et l'innovation

Jusqu'en 2018, les évolutions dans l'organisation et le mode de fonctionnement de l'agence nécessiteront un fort accompagnement méthodologique. Au siège de l'ARS, une Direction des projets soutiendra l'action des différentes directions et délégations départementales. Elle favorisera l'émergence de projets innovants, notamment dans le domaine de la e-santé.

La création de la nouvelle ARS nécessite un accompagnement important pour les parcours professionnels de l'ensemble de ses agents, confié à une Direction des ressources humaines installée à Montpellier. A Toulouse, la Direction des finances et des moyens assurera de son côté la sécurisation et l'optimisation de l'ensemble de nos ressources financières, matérielles et informatiques.

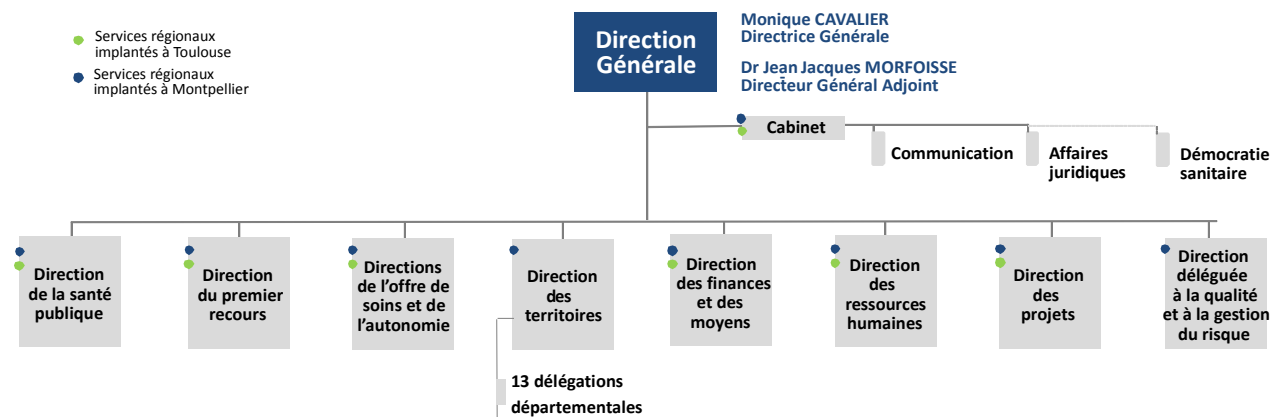
Le siège de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées s'installe à Montpellier

Sous l'autorité de Monique CAVALIER, Directrice Générale, le siège de l'Agence Régionale de Santé s'implante à Montpellier au 1^{er} janvier 2016. L'ARS compte 800 agents, dont 50% dans nos 13 délégations départementales. Les services régionaux de l'Agence restent répartis de façon complémentaire entre les deux métropoles de Montpellier et de Toulouse. Dans chaque département, la délégation de l'ARS est le relais de terrain de la politique régionale, au plus près des acteurs locaux de santé.

Éléments complémentaires : <http://www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr>

Situation au
01/01/2016

- Services régionaux implantés à Toulouse
- Services régionaux implantés à Montpellier



- 09 – Ariège 46 – Lot 11 – Aude 48 – Lozère 12 – Aveyron
- 65 – Hautes-Pyrénées
- 30 – Gard 66 – Pyrénées-Orientales
- 31 – Haute-Garonne 81 – Tarn
- 32 – Gers 82 – Tarn-et-Garonne

Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
04 67 07 22 46
26-28 parc club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001 - 34067 Montpellier Cedex 2



Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Présentation synthétique de la direction :

Le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) est placé sous l'autorité du préfet de région pour l'assister dans son rôle de représentant de l'État dans la région. Etat-major du préfet de région, ce service de réflexion et d'action est chargé de l'animation et de la coordination des politiques publiques régionales et interrégionales, ainsi que de la conduite d'actions de mutualisation et de modernisation des services de l'État en région.

L'activité du SGAR Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées s'organise autour de 4 grandes missions :

- Assurer la cohérence de l'action territoriale de l'État dans la région par son rôle de pivot entre les directions régionales et les préfets de département et d'animateur de la réflexion interministérielle
- Conduire les politiques publiques en région, impulser et mettre en œuvre les politiques contractuelles et partenariales
- Développer et mutualiser les capacités d'expertise au plan régional, par la mise à disposition des préfets de département et des services de l'État en région de synthèses et le développement d'une offre de services
- Animer et coordonner l'organisation et la mise en œuvre des fonctions mutualisées des services de l'État en région, en matière de gestion des ressources humaines, d'immobilier et d'achats de l'État.

Le SGAR assiste le préfet de région pour des missions de coordonnateur pour la gestion :

- du bassin hydrographique du bassin Adour-Garonne ;
- du bassin laitier et du bassin viticole ;
- du programme interrégional d'aménagement du massif des Pyrénées ;
- des chemins de Saint-Jacques de Compostelle ;
- du programme interrégional d'aménagement de la vallée du Lot ;
- du programme interrégional d'aménagement du Canal Des Deux Mers ;
- des programmes de coopération territoriale européenne.

Siège : Préfecture de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
1 place Saint-Étienne, 31038 Toulouse Cedex 9

Effectifs 2016 : 88 agents

Organisation de la direction : bi-site jusqu'au 30 juin 2016, monosite à compter du 1^{er} juillet 2016.

Éléments complémentaires : <http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr>

Contacts presse

Préfecture de région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Service régional de communication interministérielle

Sophie LESAFFRE, chef du service : 05 34 45 38 31

Virginie AVIZOU, adjointe au chef du service : 05 34 45 36 17

Région académique Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Aline AUTIN, Directrice de la communication, Cabinet de Mme le Recteur de la Région académique Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : 04 67 91 48 03

DIRECCTE Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Christine LEMOAL, chargée de communication : 05 62 89 83 40

DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Brigitte PONCET, chargée de communication : 05 62 30 26 33

DRAAF Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Anne BERNACHON, chargée de communication : 05 61 10 61 12

DRJSCS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

04 67 10 14 00

DRAC Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Tony SIMONE, chargé de communication : 05 67 73 20 20

DRFiP Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Michèle JAUNET, responsable de la mission secrétariat général – communication : 05 61 10 68 50

INSEE Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Madeleine CAMBOUNET, attachée de presse : 05 61 36 62 85

ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Vincent DROCHON, responsable de la communication et des relations presse : 06 31 55 11 77



*Présentation de la nouvelle équipe de
l'administration régionale de l'État*

Mardi 5 janvier 2016

ANNEXE

Documents de référence

Arrêtés d'organisation des directions régionales placées sous la compétence du préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – rubrique recueil des actes administratifs

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr>

Atlas cartographique Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr>

La France et ses territoires – édition 2015

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/FST15.pdf

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : une fonction publique en pleine mutation dans une nouvelle région – octobre 2015

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/midi-pyrenees/themes/insee-analyses/mp_ina_28/mp_ina_28.pdf

Toulouse et Montpellier : un rôle structurant dans la démographie de la nouvelle région depuis 50 ans – septembre 2015

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/midi-pyrenees/themes/insee-analyses/ina_24/ina_24.pdf

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : Le grand sud attractif – avril 2015

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/midi-pyrenees/themes/insee-analyses/mp_ina_16/mp_ina_16.pdf

